



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John STUART MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

La laïcité : une force et un bouclier pour les femmes

13 octobre 2014 - Mairie du 6^{ème} arrondissement, Lyon
4ème quinzaine de l'égalité femmes-hommes, Région Rhône-Alpes

L'impératif de laïcité – Gérard Briard

Quand Michèle Vianès m’a proposée d’ouvrir ce colloque en sa compagnie, d’abord, ça m’a fait très plaisir, ensuite, il m’a semblé intéressant de poser d’emblée la question qui va inmanquablement traverser les débats de cette journée : peut-il y avoir liberté et égalité sans laïcité ? Soyons honnête : on sait que, bien souvent, poser une question, c’est en partie y répondre. Je suis rédacteur en chef de Charlie Hebdo, journal athée et anticlérical, athée revendiqué moi-même, ma réponse ne surprendra donc personne. C’est non.

Il est tentant, pour étayer cette réponse, de puiser des arguments dans l’actualité internationale récente : en Afrique, au Proche-Orient, en Asie, en Europe, même, — je pense à l’Irlande, où l’on peut mourir parce qu’un hôpital vous refuse un avortement thérapeutique —, ce ne sont malheureusement pas les exemples qui manquent. Exemple que l’on pourrait même qualifier de caricaturaux s’ils n’étaient pas tragiques. Une fois n’est pas coutume, je vais me comporter en bon chrétien et résister à la tentation. Je vais prendre un exemple moins évident, mais peut-être encore plus éclairant.

Cela se passe en février 2010, en Suède, l’un des pays les plus avancés au monde, enfin disons l’un des moins arriérés, sur la question des droits des femmes. Un demandeur d’emploi, de confession musulmane, se rend à un entretien d’embauche. Il est reçu par un représentant du personnel, en l’occurrence une représentante. Invoquant sa religion, il refuse de lui serrer la main et de la regarder dans les yeux. En toute logique, l’entretien s’arrête là et l’homme se voit refuser le poste. Refus qu’il juge « discriminatoire ». Il porte donc plainte.

Le tribunal, appuyé par le Médiateur suédois pour les questions de discriminations — qui se trouve être une médiatrice —, lui donne raison et lui accorde 6000 euros de dommages et intérêts, établissant ainsi que la conviction religieuse prévaut sur l’égalité hommes-femmes. L’on ne peut être discriminé en raison de sa religion, ce qui est normal, mais on peut en revanche discriminer en son nom. Voilà ce que dit ce tribunal. L’Apartheid, s’il se fonde sur des textes dits sacrés, est justifié. Il faut sans doute se réjouir que le juge n’ait pas ordonné, en prime, que l’impure soit fouettée pour avoir osé adresser la parole à un homme qui n’était pas son mari, son père ou son frère.

La Suède n'est pas l'Arabie saoudite. Les femmes y ont le droit de vote depuis 1863 et elle est au deuxième rang européen en terme de parité parlementaire — juste derrière Andorre, ce qui prouve que les paradis fiscaux ne sont pas obligés d'être des repaires d'intégristes machistes (le message s'adressait à l'Irlande et à Malte, où l'avortement est puni de prison). Je reviens à la Suède. Les droits des femmes, qu'ils soient sociaux, économiques ou politiques, n'y sont pas traités par dessus la jambe et l'égalité n'est pas un sujet de plaisanterie. Pourtant, dans ce pays exemplaire et officiellement laïc, un tribunal, soutenu par une représentante de l'État, a reconnu que le mépris et le rejet social des femmes, s'ils s'appuient sur une conviction religieuse, sont légitimes. Bref, avec ce jugement, la Suède a reculé d'un siècle et demi. Elle est revenue à une époque où l'on considérait comme anormal qu'une femme exerce un quelconque pouvoir.

Cet exemple montre que la laïcité n'est pas une obsession de bouffeur de curés. Elle est un impératif pour que puisse s'exercer l'égalité et, à ce titre, elle se doit d'être intransigeante, de ne pas céder un seul pouce de terrain, sous quelque prétexte que ce soit et quelle que soit la religion. Céder sur la laïcité, c'est céder sur les droits acquis, et c'est céder sur le progrès social. On l'a vu à l'occasion des débats sur le mariage pour tous, et on continue à le voir avec les fantasmes sur une prétendue théorie du genre infectant l'Éducation nationale: les réactionnaires ne renoncent jamais. Et face à ce constat, il est scandaleux d'entendre un maire, fût-il de droite, déclarer dans un grand quotidien que « la laïcité, ce n'est pas son problème ». Je fais évidemment allusion au maire UMP de Conflans-Ste-Honorine, Laurent Brosse, qui a justifié, par cette déclaration scandaleuse, son refus d'accorder à la crèche Baby Loup la subvention, indispensable à la survie de cet établissement, promise par son prédécesseur socialiste.

Posons maintenant la question initiale autrement : peut-il y avoir liberté et égalité sans démocratie ? Bien évidemment non. Or, si la laïcité ne garantit pas la démocratie — la Corée du Nord est un modèle d'État laïque —, il ne peut y avoir de démocratie sans laïcité. Elle seule permet le plein exercice de ce système politique qui n'est certes pas parfait, mais qui présente un avantage précieux sur tous les autres : il se sait, justement, perfectible. Ce qui en fait le seul cadre politique dans lequel une société peut espérer évoluer, progresser.

La démocratie ne peut qu'être laïque, car elle pose entre autres principes que toute loi est discutable et opposable, et qu'aucune n'est intangible. Or, la loi divine se proclame immuable par essence, gravée dans le marbre éternel, non soumise à la critique ou à la remise en question. Elle est donc incompatible avec la démocratie, comme on peut le voir sans peine dans bien des pays qui fondent leurs lois terrestres sur la loi divine. Elle l'est d'autant plus, incompatible, que Dieu, dès lors qu'on accepte son entrée sur le terrain politique, est un tyran indéboulonnable. Un dictateur finit par mourir, une junte par être destituée. Il est très difficile de destituer Dieu : ceux qui y croient continueront à y croire quoi qu'il arrive. Il est donc inacceptable qu'il franchisse les portes extérieures de ses églises, mosquées, synagogues,

ashrams, pagodes et autres temples plus ou moins kitsch.

Aujourd'hui, ce n'est pas un scoop, les religions, même les plus sécularisées, travaillent d'arrache-pied à la reconquête politique. Et elles travaillent main dans la main. À l'ONU, le Vatican fait front avec les pires régimes du Golfe pour tenter de faire reconnaître au niveau international un délit de blasphème, et de placer l'offense à la religion au même niveau que les pires violations des droits humains. Nous sommes donc bien sur le terrain politique, pas sur celui de la liberté de conscience. Le slogan des frères musulman, par exemple, ne laisse d'ailleurs planer aucune ambiguïté : « L'islam est la solution, le Coran est notre constitution ». Le Coran n'est pas vu comme un ouvrage religieux, comme un « guide » de conscience intime, mais bien comme un instrument de contrôle politique et sociétal — cela vaut aussi pour les rois et émirs du Golfe ou les mollahs iraniens. Et cela vaut pour la Bible, quand elle est brandie à l'Assemblée nationale par Christine Boutin.

Pour que s'exerce la démocratie, pour que la collectivité puisse travailler à son émancipation à travers la liberté et l'égalité, la parole divine et l'évocation même d'une quelconque entité mystique supérieure doivent impérativement être exclues du débat public et politique. C'est précisément ce que permet la laïcité, notre laïcité, dite « à la française », qui dit que l'État est athée et qu'un citoyen, une citoyenne, ne se définit pas par sa religion. On nous qualifie souvent, à Charlie, d'intégristes laïcs. Mais l'intégrisme laïc, ce n'est rien d'autre que l'intransigeance sur la démocratie. Devrait-on avoir honte d'être un démocrate intransigeant ?

Quelque mots, pour conclure, à propos du voile, sur lequel on a aussi beaucoup débattu et que l'on l'a qualifié un peu vite, à mon sens, de « signe religieux », en oubliant qu'il est aussi un instrument politique. Avant d'être un signe religieux, le voile est un signe discriminatoire, la marque d'une indignité sociale. Quels que soit sa longueur et son nom, niqab, hidjab, burqa, tchador, il proclame que la femme est un être inférieur, et, le cas échéant, une esclave sexuelle et domestique que l'on peut répudier, frapper, fouetter, mutiler, lapider à l'envi. On compte certainement plus, à travers le monde, de femmes qui portent le voile pour, au mieux, avoir la paix, au pire, ne pas se faire lyncher, que de femmes qui le portent de leur propre chef, uniquement pour exprimer une conviction religieuse. Le jour où plus aucune femme refusant de se couvrir la tête et de baisser les yeux devant l'homme ne risquera un coup de pied dans le ventre au nom de la loi ou de la « culture », alors, on pourra parler de signe religieux. En attendant, le voile est d'abord un signe d'infâmie.

Quant à ceux qui, à propos de la loi sur le voile intégral, ont dénoncé une loi « stigmatisante », ils oublient ou font semblant d'oublier que la burqa et le niqab sont eux-mêmes des stigmates, pour le moins éclatants, puisqu'ils nient, en l'effaçant au regard des autres, toute existence sociale à la personne qui la porte. Le plus souvent, Dieu est d'abord un instrument d'oppression entre les mains de despotes qui enveloppent d'un vernis « spirituel » leurs délires totalitaires. Ignorer cela, c'est se faire le porte-parole d'un relativisme culturel — qui est le nom

politiquement correct du racisme — qui voudrait que les femmes musulmanes naissent naturellement soumises et heureuses de l'être.

En Europe, l'avancée des droits des femmes, au XXème siècle, a coïncidé avec le recul du religieux dans l'espace public. Ce n'est pas un hasard du calendrier. Mais il faut bien être conscient d'une chose : ça marche également dans le sens inverse, et bien plus rapidement. Accepter qu'une doctrine religieuse, quelle qu'elle soit, s'immisce dans le débat politique ou, à plus forte raison, dans la loi, c'est faire reculer le droit à l'égalité. Car, à de très rares exceptions, les religions se font le relai de la plus ancienne et la plus tenace des discriminations : celle qui frappe les femmes.

Gérard Briard
